

CMM – UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Association régie par la Loi du 9 décembre 1905

15, rue Guillaume Farel

92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

CMM – UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Association régie par la Loi du 9 décembre 1905

15, rue Guillaume Farel

92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'Association CMM – Union Chrétienne d'Évangélisation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CMM – Union Chrétienne d'Évangélisation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue shield-shaped logo with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink that reads "Zahri".

Djamel ZAHRI

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	57 403	56 339	1 064	4 538
Autres immobilisations incorporelles	196 190	106 490	89 700	115 222
Immobilisations corporelles				
Constructions	170 800		170 800	170 800
Autres immobilisations corporelles	139 738	119 875	19 863	20 559
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	460 366		460 366	460 366
Autres immobilisations financières	91 326		91 326	95 226
Total I	1 115 822	282 704	833 119	866 711
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	2 760		2 760	4 268
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	426 485	1 434	425 052	423 477
Disponibilités	454 553		454 553	291 721
Charges constatés d'avance	1 772		1 772	3 025
Total II	885 570	1 434	884 137	722 491
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 001 393	284 137	1 717 255	1 589 202
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	429 496	
Fonds associatifs sans droit de reprise		439 396
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	563 900	
Fonds associatifs avec droit de reprise		554 000
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	350 000	
Réserves		350 000
Report à nouveau	196 587	159 108
Excédent ou déficit de l'exercice	86 546	37 479
Situation nette (sous-total)	1 626 529	985 983
Total I	1 626 529	1 539 983
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	47 237	
Total III	47 237	
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 889	18 423
Dettes fiscales et sociales	22 446	30 212
Autres dettes	3 154	584
Total IV	43 490	49 219
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 717 255	1 589 202
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	43 490	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	472 021	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	10 595	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1	476 593
Total I	482 616	476 593
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	164 192	227 306
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 951	3 965
Salaires et traitements	118 162	131 375
Charges sociales	58 970	63 977
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 844	37 474
Dotations aux provisions	47 237	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	17	56
Total II	403 372	464 153
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	79 244	12 440
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 899	27 533
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 417	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	34 316	27 533
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 956	2 417
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	26 956	2 417
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	7 360	25 116

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	59	77
Total des produits (I + III + V)	516 933	504 126
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	430 387	466 647
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		0
EXCEDENT OU DEFICIT	86 546	37 479
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CMM UNION CHRETIENNE D'EVANGELISATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 717 255 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 86 546 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Il a été constitué une association culturelle dénommée CMM-Union Chrétienne d'Évangélisation, conformément aux dispositions des lois du 1er juillet 1901, du 9 décembre 1905 et du 25 décembre 1942, le 11 juin 1971 à Paris et enregistrée à la Préfecture de Police sous le numéro 71/746.

L'association a pour objet d'assurer et de promouvoir l'exercice du culte, tant au niveau régional que national. Pour réaliser ce but, elle pourra utiliser tous les moyens d'expression et de formation permis par la loi.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de méthode

Il y a un changement de présentation au cours de l'exercice :

Pour plus de cohérence, la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (à caractère financier) a été comptabilisée dans les charges financières, antérieurement elle était dans les charges d'exploitation.

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n° 1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : Non amortissables
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Conséquences de l'événement Covid-19

La France et les autres pays du monde ont été touchés par la pandémie de Covid-19, notre association a mis en place toutes les mesures utiles pour favoriser la continuité de ses activités dans le respect des règles sanitaires.

Nous considérons, à ce stade que la situation financière projetée n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de notre association

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles	252 193	1 400		253 593
Immobilisations corporelles	305 264	5 274		310 538
Immobilisations financières	555 591		3 900	551 691
Total	1 113 048	6 674	3 900	1 115 822
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles	132 433	30 396		162 829
Immobilisations corporelles	113 905	5 970		119 875
Immobilisations financières				
Total	246 338	36 366		282 704
ACTIF NET	1 359 386	6 674	3 900	833 119

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 400	5 274		6 674
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 400	5 274		6 674
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 900	3 900
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			3 900	3 900

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI 40 RUE DU 22 SEPTEMBRE 92400 COURBEVOIE	460 550	12 199	100,00	223
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

La CMM détient 99,99 % de la SCI 40 rue du 22 Septembre qui détient les locaux où s'exerce son ministère

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 95 858 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	91 326		91 326
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 760	2 760	
Charges constatées d'avance	1 772	1 772	
Total	95 858	4 532	91 326
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dont 91 K€ d'avance financière à la sci 40, rue du 22 septembre pour le financement des travaux d'aménagement des locaux.

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir immo.incorp.	5 118
Total	5 118

– intérêts courus à recevoir concernant les placements financiers pour un montant de 5 118 €.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	439 396			9 900	429 496
Fonds propres avec droit de reprise	554 000		9 900		563 900
Ecart de réévaluation					
Réserves	350 000	37 479		37 479	350 000
Report à Nouveau	159 108		37 479		196 587
Excédent ou déficit de l'exercice	37 479	-37 479	86 546		86 546
Situation nette	1 539 983		133 924	47 379	1 626 529
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 539 983		133 924	47 379	1 626 529

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires		47 237			47 237
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		47 237			47 237
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		47 237			
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 490 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 889	17 889		
Dettes fiscales et sociales	22 446	22 446		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	3 154	3 154		
Total	43 490	43 490		

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	8 317
Dettes prov./congés payés	9 625
Charg.soc./congés à payer	5 493
Organ.socia.charges a payer	613
Total	24 048

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	1 772		
Total	1 772		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	1	2	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	3	4	4

Engagements de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une provision d'un montant de 47.237 € qui a été comptabilisé pour la première fois au cours de l'exercice dans les comptes de l'association.

Donations

ENGAGEMENTS RECUS – LEGS

– Néant

BENEVOLAT ET DONS EN NATURE

- Contribution par des entreprises commerciales estimée à 5 000 €
- Contribution par des bénévoles personnes physiques évaluée à 4.820 heures par an.

Plus-values latentes sur OPCVM

Les plus-values latentes sont valorisées à hauteur de 20 K€ à la clôture de l'exercice